

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

70.104

Objet

TENNIS DE L'ORANGERIE;
Abonnements d'hiver

DATE DE CONVOCATION
23 novembre 1970

DATE D'AFFICHAGE
28 novembre 1970

Nombre de conseillers
en exercice 25
Nombre de présents 19
Nombre de votants 23

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix
le vingt sept novembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, Adjoint
MM. COLLE, NAULIN, BOUDEY, BROTEAU, VULTAGGIO, OSQUIGUIL, POUGET,
REIX, DOMEQ, BERLAND, STIPAL, MARTEAU, CAMBLONG, BETOUS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M^{me} BIDEAU par M. de LIPKOWSKI
Dr. GACHET par M. BUJARD
M. BOUCHET par M. MATRAS
Absents : MM. M. TETARD par M. STIPAL

Monsieur VULTAGGIO

a été élu Secrétaire.

La Commission des Sports, dans sa séance du 20 Octobre 1970,
a donné un avis favorable à la demande présentée par plusieurs
joueurs de tennis, pour bénéficier d'un abonnement sur les
tennis Quick de l'Orangerie, du 1er octobre au dimanche des
Rameaux .

La Commission des Sports propose au Conseil Municipal de
fixer le montant de cet abonnement à 80 FR par personne,
étant entendu que les utilisateurs devront laisser libres
deux des cinq courts le jeudi pour les scolaires .

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les propositions de la commission des Sports,

DECIDE :

- de fixer au tarif forfaitaire de 80 FR par personne,
pour la période hivernale (1er Octobre au dimanche des Rameaux)
l'utilisation des cinq courts de tennis Quick de l'Orangerie,
pour les joueurs qui en font la demande .

./.

- de constater la recette correspondante au Chapitre 945 - art.7006 du budget

Fait et délibéré à ROYAN les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,



Maurice Matras
Maurice MATRAS



APPROUVÉ

ROCHEFORT-SUR-MER, le _____
Le Sous-Prefet,

10 Dec 1970